



Projet de budget programme 2024-2025

Rapport du Comité du programme, du budget et de l'administration du Conseil exécutif à la Soixante-Seizième Assemblée mondiale de la Santé

1. Le Secrétariat a présenté le projet de budget programme 2024-2025,¹ dans lequel les recommandations du Groupe de travail sur le financement durable ont été prises en compte et qui a été affiné dans le cadre de consultations avec les États Membres aux niveaux régional et mondial.
2. Le projet de budget programme 2024-2025 a été élaboré en mettant davantage l'accent sur les pays, en effet, 49 % du budget leur est alloué. Le projet de budget programme repose sur une définition améliorée et rigoureuse des priorités au niveau des pays et a été mis au point à partir de données de hiérarchisation recueillies dans 189 pays, territoires ou zones.
3. Comme l'avaient demandé les États Membres par l'intermédiaire du Groupe de travail sur le financement durable, le projet de budget programme a été présenté dans un nouveau format ; le Comité s'en est félicité et a salué sa transparence ainsi que la fourniture d'informations complètes.
4. Le projet de budget programme s'élevait à 6,8 milliards de dollars des États-Unis, et était réparti en quatre segments. Il prévoyait une augmentation budgétaire nulle dans le segment des programmes de base. Sur la base de la décision adoptée par la Soixante-Quinzième Assemblée mondiale de la Santé,² le projet de budget programme a été établi dans l'hypothèse d'une augmentation de 20 % des contributions fixées. Cette augmentation a été prise en compte dans le projet de résolution portant ouverture de crédits.³
5. Le Comité a accueilli favorablement le projet de budget programme et s'est félicité du renforcement de la hiérarchisation des priorités. Il a soutenu l'augmentation historique de 20 % des contributions fixées, soulignant la nécessité pour le Secrétariat de continuer à démontrer son engagement et sa coopération en faveur de la mise en œuvre de la réforme, et de mettre en évidence les progrès accomplis dans la suite donnée aux recommandations du Groupe de travail des États Membres à fonctionnement souple sur le renforcement de la gouvernance budgétaire, programmatique et financière de l'OMS. En outre, le Comité a noté que les progrès accomplis dans le cadre de la réforme devront être évalués lors de l'examen des futures propositions d'augmentation des contributions fixées.

¹ Voir les documents A76/4, A76/4 Add.1 et A76/4 Add.2.

² Décision WHA75(8) (2022).

³ Document A76/4 Add.2.

6. Parallèlement, des préoccupations ont été soulevées quant à la réalisation des cibles du triple milliard, lesquelles accusent un retard, et le Comité a encouragé le Secrétariat à se concentrer sur la mise en œuvre du budget programme et l'allocation équitable des ressources, en particulier aux niveaux régional et national, soulignant la nécessité d'obtenir un financement plus flexible et de rechercher des mécanismes novateurs de mobilisation des ressources.

7. Par ailleurs, certains États Membres se sont dits préoccupés par le fait que, compte tenu de la situation économique mondiale actuelle, les États Membres pourraient à l'avenir rencontrer des difficultés pour couvrir le montant accru des contributions fixées.

8. Certains États Membres, notant le manque d'informations sur les dépenses prévues, ventilées par catégories, qui accompagnent le projet de budget programme 2024-2025, ont demandé que soient inclus dans les prochains documents relatifs au budget programme un résumé et une table des matières, proposition qui a été acceptée par le Secrétariat.

9. En réponse à une question du Comité, le Secrétariat a précisé que si le nouveau quatorzième programme général de travail pouvait commencer en 2025, le projet de budget programme 2024-2025 serait établi entièrement sur la base du treizième programme général de travail, et que les objectifs pour les produits, les résultats et les indicateurs de performance clés fixés dans le projet de budget programme 2024-2025 ne changeront pas.

10. Certains États Membres ont demandé au Secrétariat de continuer à augmenter la part du budget programme allouée aux pays et aux Régions selon un calendrier échelonné, dans le but d'atteindre au moins 75 % d'allocations budgétaires pour les pays et les Régions.

11. Le Comité a examiné l'allocation des contributions fixées aux priorités des États Membres qui sont sous-financées ou indiquées en rouge dans la carte du Secrétariat présentant le financement en utilisant des variations de couleurs, notamment l'application des normes et critères dans les pays.

RECOMMANDATION À L'ASSEMBLÉE DE LA SANTÉ

12. Le Comité, au nom du Conseil exécutif, a recommandé à l'Assemblée de la Santé de prendre note des rapports figurant dans les documents A76/4 et A76/4 Add.1, et d'adopter le projet de résolution figurant dans le document A76/4 Add.2.

= = =